

Je vous demande de m'en excuser, mais aujourd'hui, je laisse de côté les textes bibliques pour aborder un sujet d'actualité : le débat au Sénat sur l'euthanasie et le suicide assisté.

Je vais le faire en employant les arguments de la raison, sans référence à notre foi en Dieu, car, dans le débat public aujourd'hui, les arguments de type religieux ne sont pas entendus par une grande partie de la population. Or, si les Églises (et les autres religions) s'opposent à ces nouvelles lois, ce n'est pas pour défendre une position partisane, mais pour **défendre l'être humain et la société**, qu'elles estiment menacés par ces évolutions.

Je partirai de l'expression souvent entendue de « **mourir dans la dignité** ».

Cette formule sous-entend que dans certaines circonstances l'être humain **perd sa dignité** et qu'il la retrouverait en se donnant la mort.

Penser ainsi est extrêmement grave.

En effet, nous estimons que celui qui a commis un crime doit être **traité humainement** dans sa prison et qu'on ne doit pas lui appliquer la peine de mort. Malgré l'horreur de ce qu'il a commis, il reste un être humain et, à ce titre nous devons **respecter sa dignité**.

C'est l'honneur de nos sociétés que de défendre cette position.

Alors, est-ce que le fait de vieillir, de devenir incontinent, d'avoir besoin d'une assistance respiratoire, d'un fauteuil roulant, de perdre la mémoire ... **est-ce que cela nous ferait perdre notre dignité humaine ?** Répondre oui serait extrême grave car ça reviendrait à fixer un seuil à partir duquel la dignité humaine serait perdue.

Pourquoi est-ce que j'insiste là-dessus ?

Pour la raison suivante : depuis que Dieu ne fait plus l'unanimité dans nos sociétés, nous avons mis **le respect inconditionnel de la dignité humaine comme le bien absolu et inaliénable**. Non pas une valeur supérieure aux autres valeurs mais comme **un bien inaliénable**. Durkheim dit que le respect de la dignité de la personne humaine est devenu **la religion de la modernité**. Et ce n'est pas un principe abstrait mais le fondement du lien social.

Un des arguments avancés pour justifier l'euthanasie ou suicide assisté est **la souffrance insupportable**. Il ne faut jamais parler à la légère de la souffrance. Pourtant l'on peut constater qu'aujourd'hui il y a une **bien meilleure prise en charge** de la souffrance et la loi permet déjà aujourd'hui une **sédation profonde et continue** jusqu'au décès, lorsque c'est le seul moyen de calmer la souffrance. Cette sédation peut avoir pour effet un décès plus rapide mais **son but, sa finalité** n'est pas de précipiter la mort mais de soulager la souffrance. Il n'y a donc pas d'acte positif pour donner la mort.

Remarquons d'ailleurs que le projet de loi ne limite pas la possibilité de l'euthanasie à la souffrance physique insupportable.

Un autre argument consiste à dire que **chacun peut faire ce qu'il veut de son corps**.

Donner la mort à un autre m'est interdit mais, **me donner la mort à moi-même** ferait partie de ma liberté : c'est mon affaire, ça ne concerne que moi.

Observons d'abord que ça ne concernerait que moi si je vivais sur une île déserte, sans aucune relation. Mais si je me suicidais aujourd'hui ce serait **très violent** pour toutes les personnes qui m'aiment, pour toutes celles que j'ai pu aider dans leur vie. Ceux d'entre vous qui ont vécu le suicide d'un proche peuvent témoigner de l'impact que cela a eu sur eux.

C'est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de ses parents.

Si ma mère, qui m'a donné la vie, s'était donné la mort, si mon père qui m'a donné la vie, s'était donné la mort, je ne pourrais pas m'empêcher de me demander : « **Est-ce que la vie qui t'a été donnée vaut la peine d'être vécue ?** » Bien sûr je m'efforcerais aussi à les comprendre, je serais sans doute capable de miséricorde et de pardon... Mais je ne pourrais pas dire que le suicide est un bien ou que c'est un droit.

Remarquez d'ailleurs ceci. Lorsque quelqu'un fait une tentative de suicide, on fait tout pour le ranimer. Pourquoi faire cela si c'est son droit ? Lorsque quelqu'un est mis en garde à vue, on lui enlève sa ceinture, ses lacets ... pour ne pas qu'il se pendre dans la cellule. Pourquoi ?

Faisons un pas de plus, **le pas le plus décisif**.

Il y a une grande différence entre se donner la mort à soi-même et assassiner quelqu'un d'autre. Nous comprenons tous la différence. Effectivement ce n'est pas la même chose et pourtant il y a **un point commun**. Dans les deux cas **j'élimine un être humain, je ne respecte pas la dignité inviolable** d'un être humain.

« **La réponse à la souffrance humaine n'est pas la mort mais le soin** » dit Claire Fourcade. Et c'est aussi ce que viennent de déclarer, en France, les responsables des grandes religions

En terminant il me faut signaler que **ce sont les soignants** qui auront la charge « d'aider à mourir. »

Ceux qui sont chargés de prendre soin, de guérir si possible, de sauver la vie tant qu'elle peut l'être, seront aussi chargés d'aider à mourir. Cela va modifier la relation malade – soignant.

Il y a 2400 ans Hippocrate disait : *"Je ferai tout pour soulager les souffrances, je ne prolongerai pas abusivement les agonies, je ne provoquerai jamais délibérément la mort même si on me le demande"*

Le projet de loi actuel envisage une **clause de conscience** pour les soignants qui ne seront pas tenus de pratiquer l'euthanasie. Mais ils auront **l'obligation** de diriger le malade vers un autre soignant qui accepte de poser ce geste. De plus, cette clause de conscience ne s'applique pas aux autres membres du personnel hospitalier (direction, administration). Cela veut dire que les responsables d'un **établissement catholique de soin seraient contraints** de prévoir, dans leurs établissements, la pratique de « l'aide à mourir ». Voyez comment l'on passe ainsi de l'interdit de tuer à l'obligation d'aider à mourir, c'est à dire **de donner la mort**.

Nous vous proposerons, à la fin de la messe, une action pour s'opposer à ce projet de loi. Mais déjà, dans notre eucharistie, prions pour les responsables politiques et demandons au Seigneur de nous éclairer.

Bernard Boissezon